



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : suivi et application
des Modalités d'action accélérées des petits États
insulaires en développement (Orientations de Samoa)
et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement**

Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 69/216 intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir », dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante et onzième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport expose un certain nombre d'activités menées à l'échelle nationale et régionale dans le but de favoriser le développement durable la mer des Caraïbes ainsi que les incidences financières et juridiques que pourrait avoir le fait de désigner la mer des Caraïbes zone spéciale dans le contexte du développement durable. Il tient compte des contributions d'États Membres, d'entités de l'ONU et d'organisations régionales concernées. L'annexe contient un rapport de l'Association des États de la Caraïbe sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/216, intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir », l'Assemblée générale a constaté que la mer des Caraïbes renfermait une diversité biologique exceptionnelle et un écosystème extrêmement fragile, ce qui exigeait des partenaires de développement régionaux et internationaux concernés qu'ils conçoivent et mettent en œuvre conjointement des initiatives régionales visant à promouvoir la protection et la gestion durables de ces ressources côtières et marines.

2. L'Assemblée générale a par ailleurs invité l'Association des États de la Caraïbe à présenter au Secrétaire général un rapport d'activité sur l'application de la résolution, qu'elle examinerait à sa soixante et onzième session.

3. Le présent rapport a été élaboré à partir de contributions d'organismes des Nations Unies, d'organisations régionales compétentes et d'États Membres¹. Le rapport de l'Association des États de la Caraïbe figure à l'annexe du rapport.

II. Incidences financières et juridiques éventuelles de l'idée de faire de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le contexte du développement durable

4. Lorsqu'ils demandent que la mer des Caraïbes soit désignée comme « zone spéciale dans le contexte du développement durable », les États Membres des Caraïbes cherchent à instaurer un nouveau concept, dont les incidences juridiques et financières n'ont cependant pas encore été étudiées. Les États ont formulé cette demande pour la première fois en 1997, à l'occasion d'une réunion ministérielle des Caraïbes sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et, depuis lors, la communauté internationale a continué d'examiner les caractéristiques particulières de la mer des Caraïbes qui pourraient justifier cette désignation.

5. Comme indiqué dans le rapport en annexe, à la cinquième réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe qui s'est tenue en 2014, ces derniers et l'Assemblée générale ont demandé la mise en place d'une mission de conseil chargée d'examiner les incidences du statut de zone spéciale.

6. La mission de conseil a étudié les différentes façons dont les « zones spéciales » étaient appréhendées dans des instruments juridiques tels que la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la résolution de l'Organisation maritime internationale sur les zones maritimes particulièrement vulnérables. À l'issue de cet examen, il a été conclu que la mer des Caraïbes présentait les caractéristiques d'une zone spéciale, au vu de la valeur écologique, socioéconomique et scientifique que les peuples des Caraïbes lui conféraient. Il a

¹ Les contributions proviennent du Département des affaires économiques et sociales, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Australie, du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États de la Caraïbe.

été argué que, même si la mer des Caraïbes méritait le statut de « zone spéciale », les concepts du développement durable avaient sensiblement évolué, et qu'il fallait donc prendre en compte, dans la définition du statut de « zone spéciale », des problèmes plus vastes liés au tourisme durable, au commerce et à la pauvreté.

7. La mission de conseil a également étudié la question de la « gouvernance des océans », concluant qu'il n'existait pas de définition unique et arrêtée de cette notion. Les États Membres ont par conséquent été invités à élaborer une définition pragmatique plutôt qu'une définition juridique globale. On a fait observer que le développement durable de la mer des Caraïbes devrait être axé sur la mise en place d'un système de gestion coordonnée, fondé sur les instruments juridiques existants. L'annexe contient davantage d'informations à ce sujet.

III. Activités menées à échelle nationale et régionale

A. Pollution d'origines tellurique et marine

8. La région de la mer des Caraïbes est menacée par la pollution d'origines à la fois tellurique et marine. À cet égard, le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a encouragé activement l'accession au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) de 1983 et sa ratification et continué d'insister particulièrement sur la promotion de la mise en œuvre du Protocole aux niveaux national et régional. Le Protocole est entré en vigueur en août 2010 et, à ce jour, 12 pays l'ont ratifié, à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, le Belize, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, le Panama, la République dominicaine, Sainte-Lucie et la Trinité-et-Tobago.

9. À l'appui du Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, le Programme pour l'environnement des Caraïbes a également contribué à la mise en place de trois pôles ou bases sous-régionaux ayant pour but d'améliorer la gestion des déchets marins, des nutriments et des eaux usées.

10. Il est indispensable d'élaborer des plans de lutte contre la pollution aux niveaux régional et national. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes continue de collaborer avec des pays de l'ensemble de la région des Caraïbes en vue d'élaborer ou de mettre à jour des programmes d'action nationaux afin de contrôler, prévenir et réduire la pollution due à des sources et activités terrestres.

11. Au cours de la conférence « Notre océan » qui s'est tenue en 2015 au Chili, le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes a annoncé, conjointement avec les Gouvernements panaméen et jamaïcain et l'Environmental Protection Agency des États-Unis d'Amérique (Agence américaine pour la protection de l'environnement), le nouveau Partenariat zéro déchet – International, axé sur des activités locales menées en collaboration avec le Peace Corps (Corps de la paix) des États-Unis en vue de réduire l'incidence des déchets marins sur les écosystèmes côtiers et marins, la santé publique et les moyens de subsistance. Le projet est d'abord mis à l'essai en Jamaïque et au Panama, mais il devrait s'étendre

à l'avenir au reste de la région des Caraïbes. Il permettra d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes, formulé en 2008, puis révisé en 2015.

12. La gestion des eaux usées demeure une priorité pour la région des Caraïbes. C'est un problème que le Programme pour l'environnement des Caraïbes traite dans le projet d'essai de prototype de fonds régional pour la gestion des eaux usées dans les Caraïbes, financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Le projet a pour objectif d'améliorer les capacités de gestion des eaux usées dans les pays de la région, en assurant un financement durable des initiatives à cet effet et en remédiant aux limitations importantes des capacités existantes. Programmé sur cinq ans jusqu'à décembre 2016, il a profité à 13 pays participants.

13. Enfin, le PNUE a mis en place des activités de collaboration entre le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention de Cartagena, le Centre d'activités régionales y afférent et le secrétariat de la Convention pour la coopération dans la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la côte Atlantique de la région Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud, en vue de sensibiliser les populations aux échouages massifs d'algues sargasses constatés depuis 2014. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes et le Centre d'activités régionales ont facilité la diffusion d'informations sur ces échouages en hébergeant une plateforme en ligne permettant l'échange d'enseignements tirés de l'expérience et de connaissances sur ce phénomène dans la région des Caraïbes et de l'Afrique de l'Ouest. Une session spécialement consacrée à ce problème a été organisée à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2016, en collaboration avec le Programme d'action mondial du PNUE.

B. Gestion des ressources côtières et marines

14. Les grands écosystèmes marins de la mer des Caraïbes sont une ressource complexe et vitale partagée par les pays des Caraïbes. Ces deux dernières années, des gouvernements et des organisations internationales et régionales ont mis en place un certain nombre de projets et de programmes pour les préserver. Dans le cadre du projet régional conjoint du FEM et du PNUD, intitulé « Catalyser la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées des grands écosystèmes marins des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil » (CLME+), la collaboration a été renforcée avec des organisations de pêche régionales (la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain). À ce titre, un accord officiel doit notamment être élaboré entre le Gouvernement brésilien et le secrétariat de la Convention de Cartagena, afin de faciliter la participation du Brésil aux activités menées dans les Caraïbes dans le cadre du CLME+.

15. Le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens-Caraïbes a été réactivé dans l'objectif d'améliorer et de rationaliser l'information, la gestion des données et l'établissement de rapports sur l'état des coraux dans la région. Trente-cinq scientifiques spécialistes des récifs coralliens et responsables côtiers de différents pays ont participé à l'atelier régional, qui s'est tenu en avril 2016 au Laboratoire

maritime de Discovery Bay, en Jamaïque, afin de renforcer l'efficacité de la surveillance intégrée des récifs coralliens et d'améliorer la production de rapports normalisés et stratégiques au niveau régional.

16. Le réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes du Programme pour l'environnement des Caraïbes a continué d'appuyer les aires marines protégées de la région, qui sont des outils favorisant à la fois la préservation de la biodiversité et l'accroissement des pêches et permettant la réalisation de divers objectifs de gestion. Le réseau et forum réunit des gestionnaires d'aires marines protégées, des chercheurs, des administrateurs, des éducateurs, des scientifiques, ainsi que des acteurs du secteur privé dans une optique d'échange d'idées et de partage des enseignements tirés de l'expérience. Dans le cadre de la coopération avec le projet « Climate resilient eastern Caribbean marine managed areas network » (résistance aux changements climatiques dans le Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale), financé par le Gouvernement fédéral allemand et dirigé par The Nature Conservancy, des subventions, une assistance technique et des financements (155 000 euros par pays) ont été alloués à des aires marines protégées de six pays des Caraïbes orientales (Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines).

17. Le projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes via l'application de l'approche de gestion écosystémique » a été lancé en 2015 avec le financement de la Direction de l'environnement du Ministère italien des affaires étrangères, dans le but de renforcer l'utilisation durable des ressources côtières et marines. Son objectif général est d'améliorer les moyens de subsistance des populations de la région en contribuant à la préservation de la biodiversité des zones côtières et marines et à sa gestion durable par l'application d'une approche de gestion écosystémique.

18. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes poursuit son étroite collaboration avec le Centre d'activités régional destiné à la mise en œuvre du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la zone Caraïbe, hébergé en Guadeloupe par le Gouvernement français. Conformément aux dispositions du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention de Cartagena, un programme de coopération entre les aires protégées énumérées dans le Protocole de 2012 est en cours de développement. Treize aires protégées ont été ajoutées à la liste par les Parties, à l'occasion de la huitième réunion des Parties en décembre 2014.

19. L'exécution du Plan d'action mondial pour la conservation, la gestion et l'exploitation des mammifères marins dans les Caraïbes s'est poursuivie, avec la mise en place de jumelages fondés sur des données scientifiques entre les sanctuaires de cinq États ou territoires (les Antilles françaises, les Antilles néerlandaises, les Bermudes, les États-Unis d'Amérique et la République dominicaine) dans l'objectif de protéger le rorqual migrateur à bosse de l'Atlantique Nord. Un jumelage avec le sanctuaire des Antilles néerlandaises, Yarari, est prévu pour la fin 2016. Le plan de gestion du sanctuaire pour mammifères marins de la République dominicaine a été finalisé en 2015, avec l'appui du Gouvernement espagnol.

20. Les récifs coralliens et les habitats marins des Caraïbes subissent les conséquences de divers facteurs : l'activité humaine dans les zones littorales,

l'érosion côtière, la disparition des habitats et des écosystèmes naturels, la pollution marine et les effluents. L'initiative australienne d'aide directe a aidé les populations de Saint-Vincent-et-les Grenadines à mettre en place des programmes de développement durable prenant en compte ces facteurs.

21. En 2015, des organisations de Jamaïque, du Belize et de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont participé à un programme à l'intention des gardiens de récif, conçu d'après le cadre australien à l'usage des gardiens du récif de la Grande Barrière. Ce programme avait pour objectif de sensibiliser les exploitants des récifs (voyagistes, agriculteurs, mécaniciens et étudiants) en leur expliquant l'intérêt de protéger les récifs en les exploitant de manière adaptée et plus respectueuse de l'environnement, ainsi que les risques liés à la négligence à cet égard.

22. L'adaptation aux changements climatiques est également une question importante pour la région des Caraïbes. Dans le cadre du programme régional de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un premier pas vers la réalisation de l'objectif global d'adoption et de mise en place de programmes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation dans les États membres de la région de la mer des Caraïbes est en train de se concrétiser grâce à l'exécution du projet de création du réseau caribéen d'observation de l'acidification des océans et ses effets sur la prolifération d'algues à toxines, utilisant des techniques nucléaires et isotopiques.

23. Dans la continuité de ce projet, l'AIEA mettra en œuvre, de 2017 à 2019, le projet de renforcement de la surveillance régionale et des moyens d'intervention pour la durabilité des environnements marins et côtiers, dans l'objectif de faire connaître les résultats du projet précédent et, en définitive, d'améliorer la gestion du milieu marin dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'informations exploitables communiquées par le réseau d'observation aux fins des activités de suivi et des interventions.

24. En outre, à l'occasion de la seizième Réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et treizième réunion des Parties contractantes, tenues en décembre 2014, les 25 Parties à la Convention de Cartagena ont adopté le programme de travail ainsi que le budget du Programme pour 2015-2016. Le programme de travail et les décisions y afférentes, adoptées à la réunion, sont axés sur : la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières des petits États insulaires en développement; la prévention et la réduction de la pollution par le déversement d'hydrocarbures, les eaux de ballast, les déchets marins/déchets solides, les eaux usées et les nutriments; le renforcement des aires marines protégées; la gestion écosystémique des activités côtières et marines; la préservation des corridors de migration des mammifères marins; le partage d'informations sur l'échouage d'algues sargasses; l'accroissement de la coordination régionale visant à l'amélioration de la gouvernance et la gestion durable des ressources marines vivantes dans la région des Caraïbes.

25. Fondée en 1973 par le Conseil de la FAO, la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest compte actuellement 33 pays membres, ainsi que l'Union européenne, dont la quasi-totalité des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale².

² Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Brésil, la Colombie, la Costa Rica, Cuba, la Dominique, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Grenade, le Guatemala, la Guinée, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Japon, le

Elle a pour mandat de promouvoir la préservation, la gestion et le développement des ressources marines vivantes dans sa zone d'opération, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, et de régler les problèmes courants de gestion et de développement des pêches rencontrés par ses membres.

26. Entre 2014 et 2016, 31 membres de la Commission ont pris part à ses activités. Huit des 10 groupes de travail conjoints (sur le strombe géant, les rassemblements de ponte de frai, les dispositifs de concentration de poissons, la langouste blanche, la pêche de loisir, l'exocet, la crevette et les poissons de fond, et la pêche en eaux profondes) ont été actifs. La Commission a organisé 16 séances de groupes de travail et ateliers techniques, généralement avec la coopération de partenaires tels que le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain, le projet relatif au grand écosystème marin des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil et le Conseil de gestion des pêches des Caraïbes des États-Unis.

27. Le 27 janvier 2016, les secrétariats du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain et de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest ont signé un mémorandum d'accord visant à faciliter, soutenir et renforcer la coordination de l'action des trois organes régionaux des pêches afin d'accroître la durabilité des pêches. Coordonné par le secrétariat de la Commission, le mémorandum d'accord instaure un mécanisme provisoire de coordination pour la gestion durable des pêches dans la région des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil et favorise l'exécution du Plan d'action stratégique pour la région.

28. Accueillie par le Gouvernement français en Guadeloupe du 20 au 24 juin 2016, la seizième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest a bénéficié de la participation de 28 pays membres et permis d'atteindre une étape importante pour la gestion des pêches régionales dans les Caraïbes. En effet, la Commission a convenu de lancer la création d'une organisation régionale de gestion des pêches concernant les domaines relevant de son mandat et de collaborer à la gestion et la conservation des pêches dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale pour les stocks chevauchants, les stocks de poissons en eaux profondes et les espèces de grands migrateurs qui ne relèvent pas du mandat de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.

29. À sa seizième session, la Commission a faites siennes les décisions analogues de commissions de pêches voisines (comme l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est) et octroyé le statut d'écosystème marin vulnérable à plusieurs monts sous-marins en eaux profondes dans les zones de haute mer de son domaine d'action. Les monts concernés sont les monts sous-marins de Corner, de la Nouvelle-Angleterre, du Wyoming et de Congress et Lynch. Le même statut a été conféré aux événements hydrothermaux de la dorsale médio-atlantique, ce qui signifie que la pêche de fond y est interdite tant que des études et évaluations approfondies n'y sont pas été menées. Cette mesure de précaution décidée par la Commission concerne une zone d'une surface comparable à celle du Guyana.

Mexique, le Nicaragua, le Panama, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et les Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, le Venezuela et la Communauté européenne.

30. La Commission a également adopté le plan régional de gestion et de conservation du strombe géant, pour son domaine d'action, le plan sous-régional de gestion de la pêche de l'exocet dans les Caraïbes orientales, ainsi que des mesures arrêtées au niveau régional concernant la pêche de la langouste blanche. Ces plans et mesures de gestion ont été élaborés conjointement avec les organisations partenaires (voir par. 26). Les membres de la Commission ont d'ores et déjà commencé à les mettre en œuvre.

31. Les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les institutions régionales de la CARICOM ont également mené plusieurs initiatives visant à contribuer à l'action pour la gestion durable des ressources en mer des Caraïbes. Parmi les activités menées par le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, on citera les suivantes:

a) L'adoption, en 2015, de la Déclaration de principes de Saint-Georges sur la conservation, la gestion et l'exploitation durable de la langouste blanche des Caraïbes;

b) L'adoption d'un plan sous-régional de gestion de la pêche de l'exocet dans les Caraïbes orientales;

c) L'adoption d'un plan d'action quinquennal visant à promouvoir l'aquaculture dans la sous-région de la CARICOM comme moyen de garantir la viabilité des pêches commerciales;

d) L'élaboration de rapports d'évaluation de la performance concernant les instruments de gestion régionaux convenus pour améliorer la gestion de la pêche hauturière commerciale la plus importante dans les Caraïbes orientales;

e) La mise au point d'une législation type relative aux mesures sanitaires applicables aux pêches et de la réglementation, des protocoles et des directives y afférents, ainsi que l'évaluation des programmes de contrôle environnemental des pêches axés sur les normes sanitaires applicables aux poissons et fruits de mer;

f) La fourniture d'un appui à la formation et aux initiatives de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires chargés des pêches, dans des domaines variés de la gestion des pêches, comme celle des sociétés de pêche et du marketing, l'évaluation des stocks, la gouvernance des océans (politiques, législation et gestion), la gestion des données, la modélisation des écosystèmes et la gestion des mesures sanitaires applicables aux pêches.

32. Il importe également de faire intervenir les milieux universitaires. L'Université des Indes occidentales, par exemple, a effectué des recherches sur : le projet « Future of Reefs in a Changing Environment – 2010-2015 » (Avenir des récifs dans un environnement en mutation – 2010-2015); les effets des espèces exotiques envahissantes et leur gestion, en particulier les rascasses; le suivi de la situation économique et sociale des communautés de pêcheurs et des aires marines protégées; les conséquences du blanchissement des coraux sur les récifs; l'aménagement du territoire marin dans les zones de récifs coralliens.

33. Organisée par le Gouvernement grenadien, la Semaine bleue 2016, conférence internationale pour la promotion de la croissance et de l'investissement « bleus », s'est tenue à Saint-Georges du 14 au 22 mai 2016, mettant en lumière les opportunités que présentent les ressources océaniques pour la région.

34. Enfin, il est important de permettre le renouvellement des populations de poissons dans la région de la mer des Caraïbes. À cet effet, la zone de pêche interdite du Sanctuaire Oracabessa (littoral nord de la Jamaïque) a été renforcée avec l'appui financier du programme australien d'aide directe, afin de réduire le nombre d'entrées illégales dans l'aire protégée. Sur le long terme, le maintien de cette zone, où toute forme de pêche est interdite, permettra aux populations de poissons de se renouveler. L'excédent de poissons finira par se déverser hors des limites du sanctuaire, accroissant le taux de capture des pêcheurs et améliorant ainsi leurs moyens de subsistance. En 2015, les financements ont permis à la fondation de renforcer les moyens de protection du sanctuaire, grâce à l'achat de bouées de démarcation, de lampes torches à usage militaire et de gilets de sauvetage.

C. Urbanisme, logement et établissements humains

35. Les Caraïbes forment une région très urbanisée, 70,4 % de la population vivant dans des établissements urbains (soit près de deux fois plus qu'en Afrique et en Asie). Toutefois, la plupart des villes se caractérisent par une faible densité urbaine et sont très étendues, aussi est-il difficile, dans certains endroits, de différencier densité de population urbaine et rurale. Les autres difficultés que sont l'insuffisance des réseaux d'infrastructure, l'inefficacité des systèmes de transport, la concurrence élevée pour l'occupation des sols, la primauté urbaine, une forte concentration de population en zones côtières et l'insuffisance des ressources et capacités humaines constituent autant d'obstacles à l'instauration d'une croissance et d'un développement durables dans la région. Celle-ci subit également l'influence de l'urbanisation des zones côtières, qui fait peser une menace supplémentaire sur l'environnement compte tenu de l'augmentation du nombre de surfaces imperméables et de la quantité de déchets solides et d'eaux usées à gérer. Dans ce contexte, l'existence d'organisations telles que le Réseau de gestion urbaine et foncière des Caraïbes et Caribbean Evaluators International, qui sont à l'initiative des conférences annuelles intitulées « Caribbean Urban Forums », est plus que bienvenue.

36. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) poursuit sa coopération avec la Commission européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique afin de renforcer les capacités aux niveaux local, central et régional grâce à un programme participatif d'assainissement des quartiers insalubres. À ce jour, cinq pays des Caraïbes y participent : Antigua-et-Barbuda, Haïti, Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago. Le programme part du principe que les quartiers insalubres font partie des zones dites urbaines et plaide en faveur de l'adoption des changements nécessaires en matière de politiques et d'allocations budgétaires, ainsi que de l'établissement de partenariats multipartites ayant pour objet d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

37. ONU-Habitat, avec le concours de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO) et de l'Université des Indes occidentales, a mis en place, dans les sept États des Caraïbes Orientales, un projet de renforcement des institutions régionales et nationales dans le but d'élaborer des politiques foncières efficaces. Ce projet a obtenu des résultats extrêmement satisfaisants au regard des objectifs suivants : a) formulation et adoption de directives en matière de politique foncière intégrant les principes d'équité, d'efficacité et de durabilité; b) validation des

politiques foncières nationales et de leurs moyens de mise en œuvre par les États Membres conformément aux directives correspondantes de l'OECD, telles qu'adaptées à la situation nationale; c) lancement, dans certains pays, du modèle de domaine foncier social, un outil d'enregistrement foncier favorable aux pauvres, en coopération avec les agences locales chargées de l'enregistrement.

38. En Haïti, par exemple, ces dernières années, les efforts ont été concentrés sur le soutien à la gouvernance locale en ce qui concerne la planification des établissements urbains (quartiers formels et informels), l'accent ayant été particulièrement mis sur les logements viables et les espaces publics, ainsi que sur la mise en place de nouveaux systèmes d'informations urbaines. Dans les années à venir, ONU-Habitat se consacrera plus particulièrement à promouvoir l'élaboration et l'application de politiques locales et nationales en matière de développement urbain et de logement durables et y participera activement.

39. À Cuba, ONU-Habitat a appuyé la transformation du secteur du logement. Le programme, financé par la Direction du développement et de la coopération suisse, a aidé le Gouvernement cubain et les municipalités à élaborer un profil de logement national. Ce profil, qui constitue un premier pas vers l'information des responsables politiques et décideurs et la collaboration avec ceux-ci, leur a fourni les éléments nécessaires pour les guider dans leurs choix et les aider à prendre des décisions cruciales pour l'avenir. Les points suivants ont été pris en compte : le cadre institutionnel, les besoins et demandes en matière de logement, l'offre de logement, les cadres juridique et réglementaire, la disponibilité de terrains constructibles en zones urbaines, l'existence d'infrastructures de base pour le logement, les matériaux de construction, la situation du secteur du bâtiment, de l'emploi et du logement, et le financement des logements.

D. Développement socioéconomique

40. Le développement socioéconomique de la région des Caraïbes est étroitement lié aux questions de sécurité. À cet égard, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé son Programme régional à l'appui de la stratégie de la CARICOM sur la criminalité et la sécurité 2014-2016 et signé, en 2014, un mémorandum d'accord avec l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité.

41. En août 2015, l'ONUDC est revenu dans la région et a ouvert le Bureau du programme ONUDC pour les Caraïbes à Bridgetown. L'Office apporte une aide aux pays des Caraïbes dans les domaines de la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent, du contrôle aux frontières et de lutte contre les trafics (drogues, contrefaçons, revenus non déclarés, faune et flore protégées), et de la réduction de la demande de drogues.

42. Il est essentiel de lutter contre la criminalité transnationale organisée pour permettre le développement socioéconomique des Caraïbes. L'ONUDC, par l'intermédiaire de son Programme mondial de contrôle des conteneurs, participe à la facilitation du commerce et à la sécurité des frontières, en mettant en place des mesures pour contrer la criminalité transnationale organisée et le trafic de produits de contrebande par mer dans la région. Cette initiative établit des procédures élaborées d'évaluation et de ciblage des risques afin de renforcer les compétences professionnelles et la coopération entre les agences des gouvernements caribéens

participant au programme. Les ports de conteneurs du Guyana, de la Jamaïque, de la République dominicaine et du Suriname sont d'ores et déjà opérationnels et ont obtenu des résultats significatifs du fait de leur participation à ce réseau mondial. Pour sa part, Cuba intégrera le programme en 2016.

43. Le Programme a une portée mondiale et vise à consolider les structures et dispositifs permettant l'application de lois durables aux États et aux ports sélectionnés, afin de réduire au minimum l'utilisation de conteneurs maritimes aux fins du trafic de drogues et d'autres activités liées à la criminalité transnationale organisée. Ce programme a également pour vocation d'encourager et de renforcer les partenariats entre les douanes, le secteur commercial et les forces de police, afin d'empêcher le détournement de commerces légaux à des fins illégales, tout en s'efforçant d'éliminer la méfiance entre les différentes institutions, ainsi que la corruption.

44. Il est également crucial pour le développement de la région de mettre en place des initiatives de lutte contre les trafics. Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) est une initiative interorganisations de lutte contre les trafics financée par l'Union européenne, qui vise à renforcer les capacités en matière de détection, d'interdiction et d'investigation des aéroports participants dans les pays producteurs de drogue ou les pays de transit. L'objectif global est de démanteler les réseaux illégaux qui font circuler les drogues et d'autres produits illicites grâce à des activités de lutte contre le trafic de drogues mieux informées, plus efficaces, bien reliées et fondées sur le renseignement.

45. Dans la région de la CARICOM, AIRCOP est en vigueur à la Barbade, en Jamaïque et en République dominicaine. En République dominicaine, des équipes spéciales interinstitutions ont été mises en place dans les aéroports internationaux de Saint-Domingue et de Punta Cana; en Jamaïque, les équipes spéciales interinstitutions sont opérationnelles dans les aéroports internationaux de Montego Bay et de Kingston depuis avril 2016; et, à la Barbade, une équipe est en cours d'installation à l'aéroport international Grantley Adams.

46. En 2015, l'ONUSD a apporté une aide significative à la création d'un cadre régional régissant la restitution et le partage des avoirs recouvrés (Accord de la CARICOM sur la répartition ou la restitution des avoirs recouvrés). Cet accord devrait être signé par les États Membres caribéens en 2016.

47. Les familles sont d'une importance vitale pour le développement socioéconomique de ces régions, en ce qu'elles constituent la plus efficace des protections pour les enfants et les jeunes adolescents et apportent une structure sociale à la prévention de l'usage de drogues, de la toxicomanie et d'autres comportements à risques (notamment la violence). L'ONUSD, par l'intermédiaire de son programme mondial de prévention de l'usage de drogues, a appuyé l'adaptation et la mise en place de programmes d'acquisition de compétences familiales en Amérique centrale, aux Caraïbes, en Amérique du Sud, en Asie centrale et occidentale, en Europe du Sud-Est et en Afrique de l'Est. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, le programme d'acquisition de compétences familiales est géré en partenariat avec le Bureau régional de l'ONUSD au Panama. Il est adapté de Strengthening Families, un programme fondé sur des données scientifiques et qui a fait ses preuves, conçu aux États-Unis pour les familles ayant des enfants âgés de 10 à 14 ans.

48. Dans le cadre de ce programme mondial pour la prévention de l'usage de drogues, l'ONUDC a également diffusé les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, élaboré avec l'aide d'un groupe représentatif de quelque 60 chercheurs, décideurs et praticiens du monde entier. Elles ont été présentées à la Commission des stupéfiants en mars 2013. Faisant fond sur ces normes, l'ONUDC a également lancé, en collaboration avec l'Italie, l'initiative « Stratégie de prévention et décideurs », qui vise à diffuser les normes de l'ONUDC et à apporter un soutien aux décideurs dans l'élaboration de systèmes nationaux de prévention de l'usage de drogues qui soient axés sur la santé et fondés sur des données scientifiques.

E. Renforcement des capacités humaines

49. Outre les activités de formation décrites précédemment, les institutions et organismes ont proposé de nombreux ateliers et stages aux niveaux national et régional afin de renforcer les capacités humaines.

50. L'élaboration, par le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE, de nouveaux rapports techniques, graphiques d'information et fiches d'information, sa présence grandissante sur les médias sociaux et l'augmentation du nombre de formations spécialisées destinés aux professionnels des médias ont contribué à faciliter le partage des connaissances et à sensibiliser le grand public et les autres personnes intéressées aux problèmes propres aux zones côtières et marines, y compris aux problèmes récents tels que l'acidification des océans, les conséquences de la prolifération des algues sargasses et les effets néfastes des microplastiques sur l'environnement et la santé humaine.

51. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes tient un rôle de pôle d'information pour ses États membres et leurs territoires et il met en permanence à jour le contenu de son site Internet : nouvelles environnementales, base de données des laboratoires de la région, espace dédié aux enfants, page d'information sur les pays membres, espace multimédia, informations sur les réunions et agenda en ligne. Il participe également à diverses activités organisées à l'occasion de la célébration des journées importantes liées à l'environnement, telles que la Journée mondiale de l'environnement, la Journée internationale de la diversité biologique, la Journée mondiale de l'eau et la Journée mondiale de l'océan, dont il assure par ailleurs la promotion et l'organisation.

52. Depuis le dernier rapport (A/69/314), grâce à sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), le Programme a élargi son influence, tant au niveau régional qu'international, de plus de 500 %. Parmi les nouveaux produits de communication, on peut citer de nouveaux graphiques d'information, des publications techniques, des communiqués et des articles réguliers, ainsi que la participation à des événements et activités régionaux et internationaux en faveur de la préservation et du développement durable des milieux marins, ou encore de la ratification de la Convention de Cartagena et de ses protocoles.

53. Par l'intermédiaire du projet de Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées du Fonds pour l'environnement mondial, qui se termine en décembre 2016, le Programme a assuré la formation quelque 600 personnes en gestion des eaux usées, y compris en ce qui concerne la sélection des technologies de traitement des eaux usées et sa facilitation, la gestion, la gouvernance et l'assainissement de

l'eau et des eaux usées. Cela a été rendu possible par une collaboration avec plusieurs institutions, dont la Banque de développement des Caraïbes, l'Association des eaux douces et usées des Caraïbes, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le Partenariat mondial pour l'eau aux Caraïbes et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

54. Le Programme, par l'intermédiaire du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, a continué d'appuyer les efforts nationaux en faveur d'un renforcement de la gestion des zones marines protégées, proposant des formations aux niveaux régional et local, encourageant les échanges entre ces zones dans le cadre du Caribbean Marine Protected Areas Management Network and Forum (CaMPAM) afin qu'elles partagent les meilleures pratiques, et gérant sa base de données régionale sur plus de 300 zones marines protégées des Caraïbes, la plus complète sur le sujet qui porte sur. En 2015, une formation de deux semaines sur les zones marines protégées a été organisée à la Grenade, en collaboration avec le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

55. En 2015, des pêcheurs professionnels et des représentants d'autres professions travaillant autour du récif, venus de la Grenade, du Guyana, de la Jamaïque et de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont bénéficié de bourses du Ministère des affaires étrangères et du commerce australien.

56. Dans le cadre de son programme de conseil en matière de lutte contre la corruption, l'ONUSD propose une assistance technique aux États Membres afin de les aider à élaborer des stratégies et à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption.

57. Alors que la région progresse dans la préservation de la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale pour le développement durable, un certain nombre de domaines essentiels pour la coopération et l'assistance techniques ont été désignés comme prioritaires, à savoir :

a) La mise en place d'outils et le renforcement des capacités pour permettre aux petits États insulaires en développement membres de la CARICOM d'évaluer les aspects et exigences techniques, financiers, sociaux, économiques et environnementaux découlant de l'accession, de la ratification et de la mise en œuvre des divers accords multilatéraux sur l'environnement et des instruments connexes pertinents pour la région;

b) Une aide au renforcement des capacités pour assurer une gestion plus scientifique des ressources halieutiques régionales, y compris du lambi des Caraïbes;

c) La mise en place d'un programme d'assistance aux fins de l'évaluation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture;

d) La collecte de données et de statistiques concernant le secteur de la pêche;

e) Une assistance à la formation et au renforcement des capacités relatives à la gouvernance des océans, notamment le développement des compétences régionales en matière d'hydrométéorologie.

58. Le Département des affaires économiques et sociales poursuit la mise en œuvre du projet de Compte pour le développement, qui consiste principalement à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice afin d'atténuer les risques et de réduire la vulnérabilité. Du 7 au 9 octobre 2015, des ateliers sous-régionaux se sont tenus à Bridgetown pour les trois pays des Caraïbes (Barbade, Jamaïque et Sainte-Lucie). Le projet suit son cours, l'accent étant mis sur l'élaboration d'un profil vulnérabilité/résilience pour chacun de ces pays.

IV. Les activités de la Commission de la mer des Caraïbes

59. Les activités de la Commission de la mer des Caraïbes sont décrites dans le détail dans l'annexe au présent document. Parmi ses activités principales, on peut citer la quatorzième réunion de la Commission, qui s'est tenue le 24 novembre 2014, ainsi que la quinzième réunion de la Commission, qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2015.

60. Le premier symposium de la Commission, sur le thème « Défis, dialogue et coopération vers le développement durable de la Caraïbe », s'est tenu à Port of Spain, les 23 et 24 novembre 2015. Des experts de domaines variés, venus de 18 États membres de l'Association et de 23 organisations et institutions régionales, ont assisté au symposium, qui a réuni 113 participants le premier jour et 98 le second.

61. Le 6 mai 2016, la première réunion de la Sous-Commission scientifique et technique de la Commission s'est tenue au secrétariat de l'Association des États de la Caraïbe et le 13 mai 2016, la première réunion de la Sous-Commission juridique s'est déroulée au même endroit.

62. La Commission a également créé une banque de données destinée à améliorer la gestion des nouveaux problèmes critiques, propres à la gestion durable en mer des Caraïbes, à l'aide du partage des expériences de gestion et des données issues des travaux de recherche. Cette banque de données est également un moyen d'améliorer la transmission de l'information en matière de politique en mer des Caraïbes parmi les États Membres.

V. Conclusion

63. Les États Membres des Caraïbes ont poursuivi ces deux dernières années leur coopération au nom de leur ressource commune qu'est la mer des Caraïbes. Ils ont été soutenus dans leurs efforts par la communauté internationale, y compris des gouvernements partenaires, des organisations intergouvernementales et le secteur privé. Leur action a porté sur les aspects économique, social et environnemental du développement et fait une bonne place au renforcement des capacités. Dans beaucoup de cas, une démarche respectueuse des écosystèmes a été adoptée.

64. L'Association des États de la Caraïbe, par l'intermédiaire de la Commission de la mer des Caraïbes, demeure attachée à l'octroi du statut de zone spéciale pour la mer des Caraïbes. Avec la récente revitalisation de ses travaux, la Commission s'est activement engagée en faveur du développement durable en mer des Caraïbes grâce à des activités telles que des projets conjoints de recherche et de gestion,

l'organisation de réunions, ou encore la participation à des dispositifs de partage de l'information, avec pour objectif d'améliorer la coordination et la coopération sur les questions de gestion du milieu marin, et les processus décisionnels connexes.

Annexe

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 69/216

Rapport de la Commission de la mer des Caraïbes de l'Association des États de la Caraïbe

Introduction

1. La mer des Caraïbes est une zone marine fragile et complexe commune à plusieurs pays dont la taille et le stade de développement économique sont variables. Les populations de ces pays dépendent de la mer des Caraïbes du point de vue social, économique, culturel, climatique et esthétique, entre autres. Par conséquent, en vue de faciliter la gestion et le développement durables de la mer des Caraïbes, il est judicieux d'utiliser une structure en réseau dans l'ensemble de la région, afin de coordonner la multitude de projets et de politiques ayant trait à la mer des Caraïbes.

2. Il a été établi que la Commission de la mer des Caraïbes pouvait être mise au service de cet objectif en établissant et en exploitant un réseau à caractère technique et politique réunissant tous les pays membres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et les organisations menant des activités en rapport avec la mer des Caraïbes. L'idée était de faciliter la coordination et l'échange d'expériences entre les États membres concernant leurs politiques et leurs activités afin de renforcer les mécanismes existants en stimulant les synergies et la coopération interinstitutionnelle tout en respectant le mandat de chaque État et de chaque organisation.

3. Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par l'Association et sa Commission de la mer des Caraïbes en rapport avec la résolution 69/216 de l'Assemblée générale, intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir ».

La Commission de la mer des Caraïbes et ses sous-commissions

4. De 2014 à 2016, la Commission de la mer des Caraïbes a connu une période de revitalisation de ses travaux s'appuyant sur les travaux préparatoires de fond réalisés par la Barbade, qui assurait sa présidence. C'est dans ce contexte qu'elle a été désignée pour devenir le principal mécanisme de coordination et de coopération pour les activités promouvant le développement durable en mer des Caraïbes. Le présent rapport décrit les principales activités et mesures menées à bien au cours de la période considérée pour réaliser cet objectif, à savoir :

- Les réunions du Bureau exécutif et des États membres de la Commission;
- Le soutien international à la Commission;
- Les conclusions de la mission de conseil sur les implications juridiques, économiques et financières de l'obtention du statut de zone spéciale;
- Le premier symposium de la Commission;
- Les réunions de la Sous-Commission juridique et de la Sous-Commission scientifique et technique de la Commission de la mer des Caraïbes;

- La banque de données de la Commission;
- Les futures activités de la Commission.

Réunion du Bureau exécutif et réunions des États membres de la Commission de la mer des Caraïbes

5. La quatorzième réunion de la Commission a eu lieu le 24 novembre 2014 sous la présidence du Costa Rica. Les participants ont débattu du transfert des responsabilités au Costa Rica, qui a endossé la présidence du Bureau exécutif, du thème du symposium de la Commission et de la mission de conseil sur les implications juridiques du statut de zone spéciale.

6. En mars 2015, la République dominicaine a été élue pour prendre la présidence à la suite du Costa Rica, avec la Barbade et le Nicaragua comme Vice-Présidents.

7. En septembre 2015, lors de la troisième réunion du Bureau exécutif, il a été décidé que la Commission engagerait un coordonnateur de programmes qui serait chargé de coordonner les activités du secrétariat tendant à la réalisation de ses objectifs. Après la publication d'un avis de vacance de poste et une sélection interne, un coordonnateur a été recruté pour une période de deux ans. Il a pris ses fonctions le 15 novembre 2015.

8. La quinzième réunion de la Commission a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Les participants ont examiné et arrêté les sujets de discussion et les modalités du premier symposium de la Commission, qui s'est tenu en novembre 2015.

9. À la vingt et unième réunion ordinaire du Conseil des ministres, en janvier 2016, il a été convenu de redynamiser les sous-commissions afin de renforcer la procédure d'institutionnalisation, et les États membres ont été priés de présenter des candidats pour siéger dans ces sous-commissions.

Soutien international à la Commission de la mer des Caraïbes

10. La Turquie, État observateur de l'Association, continue d'appuyer généreusement les travaux de la Commission. Entre septembre 2014 et juin 2016, celle-ci a reçu au total 220 000 dollars d'aide financière de la part de la Turquie, 100 000 dollars ayant été versés en 2015 et 120 000 en juin 2016.

Mission de conseil de la Commission de la mer des Caraïbes

11. La mission de conseil fait suite aux mandats confiés par la cinquième réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'Association et par l'Assemblée générale, qui avaient demandé à la Commission d'étudier les implications du statut de zone spéciale. En juin 2014, la consultante Judy Daniel a été chargée d'établir un rapport sur les implications juridiques, économiques et financières de l'obtention du statut de zone spéciale pour la mer des Caraïbes. Le rapport a été achevé en octobre 2014 et distribué aux États membres et observateurs en novembre 2014 pour qu'ils l'examinent et formulent des observations. Judy Daniel a présenté son rapport d'expertise à la quinzième réunion de la Commission.

12. La mission de conseil a étudié comment la notion de zone spéciale était traitée par des instruments juridiques tels que la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), la Convention des Nations

Unies sur le droit de la mer et la résolution de l'Organisation maritime internationale sur les zones maritimes particulièrement vulnérables. À l'issue de cet examen, il a été conclu que la mer des Caraïbes présentait les caractéristiques d'une zone spéciale, étant donné la valeur écologique, socioéconomique et scientifique que les peuples des Caraïbes lui conféraient. Il a été argué que, même si la mer des Caraïbes méritait le statut de zone spéciale, les concepts du développement durable avaient sensiblement évolué, et qu'il fallait donc prendre en compte, dans la définition du statut de zone spéciale, des problèmes plus vastes liés au tourisme durable, au commerce et à la pauvreté.

13. La mission de conseil a également étudié la question de la gouvernance des océans, concluant qu'il n'existait pas de définition unique et arrêtée de cette notion. Les États membres ont par conséquent été invités à élaborer une définition pragmatique plutôt qu'une définition juridique globale. On a fait observer que le développement durable de la mer des Caraïbes devrait être axé sur la mise en place d'un système de gestion coordonnée, fondé sur les instruments juridiques existants.

14. Judy Daniel a aussi présenté son rapport à la Sous-Commission juridique de la Commission à sa première réunion, tenue en mai 2016. Les conclusions de la Sous-Commission et les prochaines mesures à prendre en lien avec le concept de zone spéciale sont présentées en détail aux paragraphes 22 et 23 ci-après.

Symposium de la Commission de la mer des Caraïbes

15. Le premier symposium de la Commission, sur le thème « Défis, dialogue et coopération vers le développement durable de la Caraïbe », s'est tenu à Port of Spain les 23 et 24 novembre 2015. Des experts de domaines variés, venus de 18 États membres de l'Association et de 23 organisations et institutions régionales, ont assisté au Symposium, qui a réuni 113 participants le premier jour et 98 le second. Au cours de la cérémonie d'ouverture, des allocutions ont été prononcées par Frances Seignoret, Secrétaire permanente du Ministère des affaires étrangères et des affaires de la Communauté des Caraïbes de Trinité-et-Tobago; Lener Renauld, Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères et du culte d'Haïti; Andrés Navarro, Président de la Commission de la mer des Caraïbes et Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine; Alfonso Múnera, Secrétaire général de l'Association; Dale Webber, Vice-Président adjoint des études universitaires supérieures et de la recherche à l'Université des Indes occidentales.

16. Des experts venus de la Barbade, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la Jamaïque et du Mexique ont présenté des exposés sur les thèmes des séances du symposium, à savoir la menace que représentent les algues sargasses, l'érosion côtière et les mesures d'atténuation possibles, et la situation actuelle concernant le poisson-lion (espèce invasive).

17. Le symposium a été fructueux, avec la publication du Communiqué du premier symposium de la Commission de la mer des Caraïbes, qui a mis en lumière les résultats suivants :

- Les participants ont fait des présentations détaillées et complètes sur la propagation incontrôlée des espèces envahissantes (poisson-lion et algues sargasses) ainsi que sur l'érosion des côtes de la mer des Caraïbes, et leurs retombées désastreuses pour la population, le territoire et l'économie de la

région. En outre, ils ont souligné le lien étroit entre ces phénomènes et la détérioration des récifs coralliens;

- Les experts ont recommandé aux gouvernements des États membres et des membres associés de l'Association de renforcer les mécanismes de coordination et de centralisation de l'action afin de résoudre les graves problèmes qui nuisent au développement durable en mer des Caraïbes;
- De plus, il a été suggéré de confier à la Commission le rôle de mécanisme de coordination, de manière à faciliter la coopération entre les nations de la région des Caraïbes. À cet égard, le secrétariat de l'Association a estimé que la coordination entre les organisations sous-régionales d'intégration revêtait une importance vitale, et s'est vivement félicité que le représentant de l'Organisation des États des Caraïbes orientales propose de collaborer avec l'Association;
- Les participants ont jugé qu'il était essentiel de rechercher un financement international pour étudier plus largement les thèmes choisis pour le symposium, et que des mesures devaient être prises au nom des gouvernements pour établir des mécanismes centralisant et diffusant les informations scientifiques recueillies. À cet égard, le secrétariat de l'Association a fait part de son intention de créer une banque de données pour faciliter cette tâche;
- Les participants ont souligné qu'il était important d'employer la Commission comme un mécanisme de diffusion des connaissances relatives au développement durable en mer des Caraïbes que la communauté scientifique met à la disposition des décideurs politiques des États membres et des membres associés de l'Association;
- Le représentant de la France a proposé de mettre au point un projet relatif au développement durable en mer des Caraïbes et d'organiser une conférence sur la mer des Caraïbes, qui se tiendrait en Guadeloupe en 2016; le projet serait présenté au secrétariat de l'Association dans les mois à venir. Le secrétariat a remercié le Gouvernement français de cette proposition de collaboration;
- Le secrétariat de l'Association et sa Commission de la mer des Caraïbes présenteront les recommandations figurant dans ce document au prochain Conseil des ministres de l'Association, dans l'espoir d'inclure, à terme, celles qui sont jugées prioritaires et réalisables dans le Plan d'action de l'Association pour 2016-2017, qui sera présenté au septième Sommet des chefs d'État à La Havane en 2016.

Première réunion de la Sous-Commission scientifique et technique de la Commission de la mer des Caraïbes

18. Le 6 mai 2016, la première réunion de la Sous-Commission scientifique et technique de la Commission s'est déroulée au secrétariat de l'Association. Cinq membres de la Sous-Commission, nommés par la Barbade, le Costa Rica, Cuba, le Guatemala et le Mexique, y ont participé. La République dominicaine, représentée par l'Ambassadeur José Serulle Ramia, a aussi assisté à la réunion en sa qualité de Présidente de la Commission de la mer des Caraïbes.

19. Les participants à la réunion se sont penchés sur les détails de la mise en place de la banque de données de la Commission, et ont décidé qu'elle aurait une double fonction, à savoir celle de source d'information pour les gestionnaires de l'environnement des États membres, d'une part, et celle de mécanisme de collecte de l'information pour l'Association et ses organes de décision, d'autre part. Ils ont également débattu des caractéristiques de la banque de données et des méthodes de collecte des données, qui sont présentées plus en détail aux paragraphes 24 à 28 ci-après.

20. Les participants à la réunion ont par ailleurs étudié deux projets collaboratifs présentés par Cuba sur les thèmes de l'érosion côtière et des récifs coralliens. Ces projets consistent à appliquer les recommandations du Bureau exécutif de la Commission et de la mission de conseil, c'est-à-dire poursuivre le développement durable en mer des Caraïbes grâce à des projets menés conjointement par les États membres de l'Association.

21. Enfin, les participants ont clairement défini le rôle de la Sous-Commission scientifique et technique comme organe consultatif et technique auprès des organes décisionnels de haut niveau des États membres de l'Association. Les membres de la Sous-Commission ont précisé que celle-ci pouvait être utilisée pour communiquer les connaissances techniques disponibles, notamment celles collectées par la banque de données, sous la forme de recommandations à l'usage des responsables politiques.

Première réunion de la Sous-Commission juridique de la Commission de la mer des Caraïbes

22. Le 13 mai 2016, la première réunion de la Sous-Commission juridique s'est déroulée au secrétariat de l'Association. Quatre membres de la Sous-Commission, nommés par la Colombie, le Costa Rica, la Jamaïque et le Nicaragua, y ont participé. La République dominicaine, représentée par l'Ambassadeur José Serulle Ramia, a également assisté à la réunion en sa qualité de Présidente de la Commission de la mer des Caraïbes.

23. Les débats se sont concentrés sur la définition de la voie à suivre pour obtenir le statut de zone spéciale et sur le rapport à présenter à l'ONU concernant les progrès accomplis. Après avoir entendu une présentation de la consultante Judy Daniel, les membres ont examiné le concept et la définition de zone spéciale. La Sous-Commission a conclu que la Commission devrait adopter une définition pragmatique, plutôt qu'une définition fixe.

Banque de données de la Commission de la mer des Caraïbes

24. La banque de données de la Commission a pour objectif d'améliorer la gestion des nouveaux problèmes critiques propres au développement durable en mer des Caraïbes à l'aide du partage des expériences de gestion et des données issues des travaux de recherche. Cette banque de données est également un moyen d'améliorer la transmission de l'information en matière de politique en mer des Caraïbes parmi les États Membres.

25. La banque de données aura trois composantes principales :

- Une base de données en ligne sur les projets nationaux et régionaux relatifs au développement durable en mer des Caraïbes;

- Une base de données des guides des meilleures pratiques et des études de cas sur les mesures correctives;
- Une base de données répertoriant les experts régionaux spécialistes des nouveaux problèmes ou de problèmes critiques particuliers.

26. La banque de données de la Commission de la mer des Caraïbes sera un espace centralisé et axé sur les utilisateurs dédié au partage d'informations essentielles au traitement des questions de développement durable en mer des Caraïbes. Ce système a pour but de fournir des données scientifiques et des renseignements pertinents aux personnes qui définissent les politiques écologiques nationales. En outre, il permettra de cerner les solutions de gestion efficaces afin de les reproduire dans les États-nations et de mettre au point des politiques créant des synergies au niveau régional.

27. En premier lieu, la banque de données mettra l'accent sur la collecte d'informations relatives à la prédiction, à la surveillance et au contrôle de la prolifération des algues sargasses dans les Caraïbes. Les informations relatives aux projets, aux experts et aux mesures correctives nationales y seront centralisées et serviront à mettre au point un guide régional des meilleures pratiques destiné aux responsables politiques de haut niveau. Ce guide régional mettra l'accent sur la définition des mesures de gestion les plus efficaces ainsi que sur les possibilités de politique régionale commune.

28. La Commission espère lancer cette banque de données au plus tard à la fin de 2016.

Activités futures de la Commission de la mer des Caraïbes

Proposition de projet sur l'érosion des côtes et les récifs coralliens

29. À la première réunion de la Sous-Commission scientifique et technique de la Commission, José Luis Juanes Martí, représentant le Gouvernement cubain, a présenté deux projets pour adoption par l'Association : un sur la préservation des récifs coralliens, l'autre sur la gestion et le suivi de l'érosion côtière. Le secrétariat de l'Association cherche actuellement à financer ces deux projets, et espère commencer à les mettre en œuvre au second semestre de 2016.

Deuxième symposium de la Commission de la mer des Caraïbes

30. À la huitième réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'Association, tenue à La Havane le 3 juin 2016, le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, Andrés Navarro, a proposé d'accueillir le deuxième symposium de la Commission de la mer des Caraïbes. Les détails de l'organisation de ce symposium restent à arrêter, et le secrétariat ne doute qu'il sera, comme le premier, couronné de succès.

Conclusion

31. L'Association des États de la Caraïbe, par l'intermédiaire de la Commission de la mer des Caraïbes, reste déterminée à obtenir le statut de zone spéciale pour la mer des Caraïbes. Avec la récente revitalisation de ses travaux, la Commission de la mer des Caraïbes se consacre activement au développement durable en mer des Caraïbes par le biais d'activités telles que des projets conjoints de recherche et de gestion,

l'organisation de réunions, ou encore l'élaboration de mécanismes de partage de l'information, afin d'améliorer la coordination et la coopération sur les questions de gestion du milieu marin, ainsi que les mécanismes de prise de décisions connexes. L'Association des États de la Caraïbe remercie l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général de l'ONU pour l'attention qu'ils accorderont à la question.
